

Proposition de tarifs préférentiels réservée aux avocats

Les comptes :

Dans le cadre d'une convention « fréquence pro », les avocats demandant l'ouverture d'un compte spécifique professionnel « avocat » bénéficient :

- De la gratuité des commissions de compte,
- De la gratuité des frais de tenue de compte,
- d'une carte Visa Business offerte,
- de la gratuité de l'abonnement internet Cyberplus Pro complet
- d'un taux d'agios privilégié à : taux de base bancaire + 2%
- d'une facilité de caisse représentant 1 mois de Chiffre d'affaires

L'assurance des moyens de paiement reste à la charge du client (12,15 €/trimestre).

➤ Les prêts :

Offre de bienvenue :

Destinée aux nouveaux clients ou aux clients demandant l'ouverture d'un compte professionnel spécifique avocat.

	<u>Professionnel</u>	<u>Privé</u>
Montant	100 000 €	150 000 €
Objet	tout prêt professionnel	Acquisition/rénovation de la résidence principale, secondaire ou immobilier professionnel
Durée	10 ans maximum	Selon la grille en vigueur
Taux	barème prêts pro moins 0.80%	Barème prêt immobilier moins 0.40%
Frais de dossier	150 € forfaitaires au lieu de 1% du montant du dossier	150 € forfaitaires au lieu de 1% du montant du dossier
Garantie	A étudier en fonction du dossier	A étudier en fonction du dossier
Idemnités de remboursement anticipé		1% au lieu de 3%

Offre avocat classique :

	<u>Professionnel</u>	<u>Privé</u>
Montant	Tout montant	Tout montant
Objet	tout prêt professionnel	Prêts immobiliers
Durée	Selon la grille en vigueur	Selon la grille en vigueur
Taux	barème prêts professionnel moins 0.30%	Barème prêt immobilier moins 0.30%
Frais de dossier	0.50% au lieu de 1% du montant du dossier	450 € forfaitaires au lieu de 1% du montant du dossier
Garantie	A étudier en fonction du dossier	A étudier en fonction du dossier
Idemnités de remboursement anticipé		1% au lieu de 3%